Communication ST24
"La démocratie délibérative en action : forums, systèmes, médias"
- Inclure la nation : les limites de la délibération islandaise -

CORDIER Lionel
Directrices de thèse : Nathalie Dompnier / Irma Erlingsdóttir
Laboratoires d'appartenance (cotutelle) : Laboratoire Triangle UMR 5206 (Lyon) - Centre EDDA (Université d'Islande)
Mél : lionel.cordier@sciencespo-lyon.fr

Les évènements politiques islandais sont rarement évoqués par les médias francophones et anglo-saxons, et leur traitement reste souvent partiel voire contestable. Nous nous permettons donc de rappeler quelques faits afin d'éclairer le lecteur et d'éviter de le perdre dans un dédale de dates.
La crise économique et politique exceptionnelle que connaît l'Islande en 2008 et les manifestations qui s'en suivent devant le Parlement à Austurvöllur aboutissent à la démission du gouvernement de droite conservatrice de Geir Haarde en janvier 2009. Un an après l'Althingi, le Parlement islandais, constituée de la nouvelle coalition au pouvoir des sociaux-démocrates et des écologistes, adopte la loi 90.2010. Cette loi ou Lög um stjórnlagathing, loi pour un parlement constitutionnel, explicite les mécanismes de révision constitutionnelle adoptés, révision constitutionnelle qui faisait partie des réclamations des manifestants de la place d'Austurvöllur. Elle permet la création du Forum National, assemblée tirée au sort, censée représenter la population islandaise, qui fonctionnera le temps d'une journée ; elle crée aussi une Constituante (25 membres élus issus de la société civile) qui devra s'inspirer des propositions réalisées par le Forum National pour réaliser le nouveau texte constitutionnel.

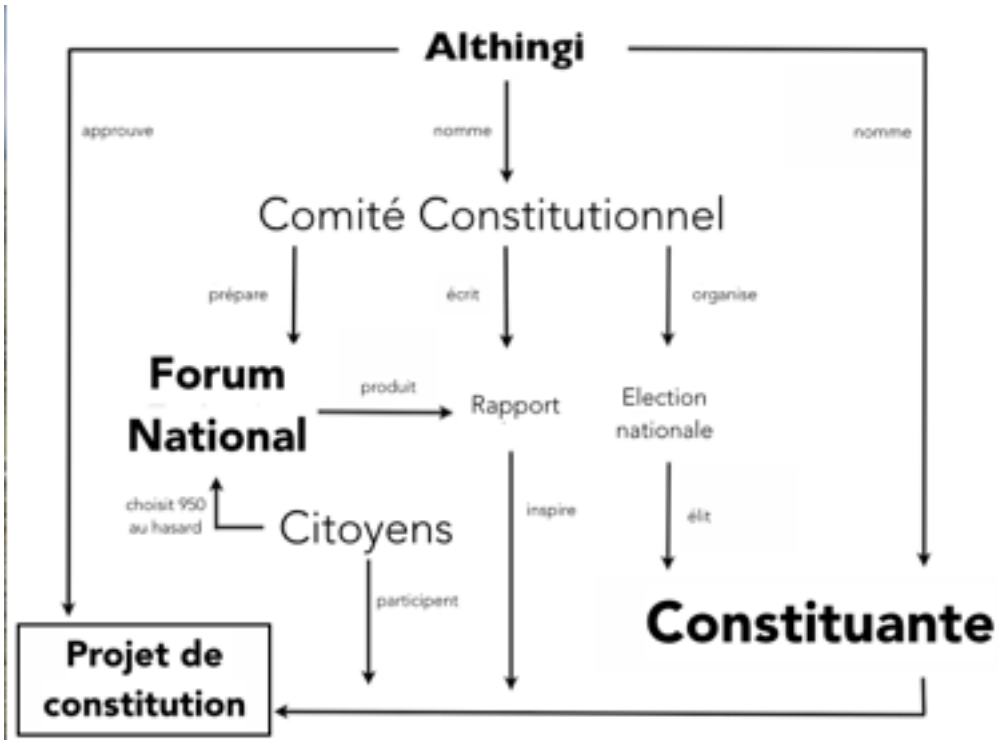

Figure 1. Fonctionnement du processus constitutionnel islandais

Après de nombreux rebondissements juridiques, l'invalidation de l'élection de la Constituante par la Cour Suprême, la tenue d'un référendum aux résultats positifs pour le nouveau texte, le nouveau texte constitutionnel reste dans les limbes et n'a toujours pas été adopté. Aux législatives d'avril 2013, le Parti du Progrès et le Parti de l'Indépendance, qui avaient été évincés du pouvoir reviennent à la tête du gouvernement avec une coalition menée par Sigmundur Davið Gunnlaugsson. Le Parti du Progrès arrive en tête avec une campagne largement axée sur l'annulation des dettes immobilières (indexées sur des devises étrangères, celles-ci avaient explosé après l'effondrement de la couronne islandaise). Le parti reste par contre peu prolixe sur le sort qui sera réservé au nouveau texte constitutionnel, plaidant tout comme le Parti de l'Indépendance pour sa réécriture par le Parlement, voire son abandon pur et simple. Le texte est aujourd'hui discuté au sein d'une commission parlementaire dont les présidents sont ouvertement hostiles à toute modification drastique de la Constitution actuelle, mais la défense du nouveau texte continue à être un des points de bataille des nouveaux partis ayant émergés avec la crise notamment du Parti Pirate, aujourd'hui en tête des sondages, et le parti Avenir Radieux dont provient l'ancien maire de Reykjavik Jón Gnarr.

C'est dans une optique globale et philosophique que cette communication abordera les mutations de l'idée de représentation dans le processus constitutionnel islandais. Nous verrons pourquoi la mise en œuvre de l'inclusion au sein de ces procédés délibératifs en est un élément central.

Cette exigence, cet "impératif de l'inclusion", qui vient s'entrechoquer au discours de l'expertise provoque à notre sens une distorsion du champ politique. Elle crée une perturbation des routines prises par les acteurs du champ, qui se retrouvent face à un objet politique non identifié. Sur un plan scientifique, nous pensons que les expériences islandaises ont un intérêt évident : elles dessinent de la manière la plus poussée qui soit les différents types d'obstacles que peuvent rencontrer de nouvelles techniques de délibération à une échelle nationale, à la fois en raison de leur structure, leur organisation interne, mais également dans les conflits qu'elles provoquent face à des acteurs politiques et institutionnels installés de plus longue date.

Par cette communication nous rejoignons pleinement la démarche décrite par Archon Fung, qu'il définit comme l'élaboration d'une "éthique politique qui relie l'idéal de la démocratie délibérative à l'action dans des circonstances très hostiles"[1]. Nos travaux se trouvent d'une part à la croisée de la philosophie et de la science politique, et d'autre part animés par le souhait d'établir une jonction entre analyse des mouvements sociaux et analyse des dispositifs de démocratie participative. Nous souhaitons donc aborder le cas islandais comme un outil d'expérimentation, c'est-à-dire que nous ne voulons pas nous contenter de décrire le cas islandais, mais nous voulons aussi nous demander en quoi les expériences islandaises peuvent nous permettre de penser autrement la question de l'inclusion dans les processus délibératifs. Ces expériences nous apparaissent notables car d'une part elles s'opèrent à une échelle nationale, mais aussi parce qu'elles font suite à des mobilisations sociales d'une ampleur exceptionnelle pour l'île, en effet la réécriture de la constitution provient d'expérimentations lancées par des associations civiles avant d'être reprises ensuite par les institutions publiques.

Afin de répondre à nos interrogations, nous souhaitons ici nous appuyer principalement sur le rôle de la Constituante, dont les travaux ont eu lieu entre avril et juillet 2011. Nous ne nous limiterons toutefois pas à l'analyse de cette période de temps, il nous semble pertinent également d'évoquer les conditions de sa formation, et la façon dont celle-ci s'est liée au Forum National.

Au cours de nos questionnements nous nous appuierons à la fois sur des données statistiques, des entretiens avec des membres de la Constituante et du gouvernement alors au pouvoir, mais également sur des éléments juridiques et des textes de lois produits par l'Althingi et par la Cour Suprême. Notre thèse étant toujours en cours d'écriture, et il est possible que nous aboutissions à

[1] p.334 Fung A., 2011, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », Participations, 1, 2011/1, p. 311-334.

davantage d'hypothèses que de réponses, mais il nous a paru pertinent de les partager avec le lecteur.

Ainsi dans un premier temps, nous défendrons l'idée que les soubassements théoriques et moraux de la représentation politique connaissent de nouveaux agencements, avec la volonté de refléter davantage les propriétés du corps social représenté. Puis nous montrerons que l'apparition de ces nouvelles images de la représentation, ces exigences d'inclusion, créent des frottements avec la routinisation et les logiques d'efficacité revendiqués par les acteurs politiques traditionnels. Enfin et pour conclure, l'échec, ou tout du moins la mise au ban des travaux de la Constituante doit également nous questionner, toujours au filtre de l'intégration de la diversité sociale.

I. Une réactualisation du paradoxe de la représentation

L'élaboration des instances délibératives pour réviser la constitution islandaise intervient dans un contexte de très forte délégitimation des instance représentatives et des partis politiques. Elle s'observe à la fois du côté des instances représentatives, puisque les enquêtes ESV et ESS[2] recensées signalent une très faible confiance des citoyens islandais dans l'Althingi et le gouvernement, mais aussi dans les partis politiques, censés faire lien entre la population islandaise et la mécanique institutionnelle. Ce profond scepticisme s'observe aussi dans la rue avec les plus importantes manifestations observées sur le territoire, depuis 1949 et l'adhésion du pays à l'Otan. Si l'on rappelle les résultats de ces enquêtes, les questions portant sur la confiance nous montrent que ce sont bien les institutions démocratiques traditionnelles qui sont touchées par une baisse importante pour 2009/2010. Alors même que l'indice de confiance en la police augmente (!), la confiance dans le parlement chute significativement, passant de 71,6% en 1999 à 39,3% pour 2009/2010, soit une baisse de 30%.
Les données collectées concernant la confiance dans le gouvernement et les partis politiques, quoique plus imprécises restent marquantes, avec moins d'un tiers des personnes interrogées indiquant leur confiance. L'intérêt pour la politique qui semble marquer dans la population islandaise (taux de participation électorale notamment, et confiance dans le système électoral), ne s'accompagne pas donc pas d'un soutien des institutions politiques. Au contraire, il semble lié à une méfiance croissante des citoyens islandais pour les lieux institutionnels d'expression démocratique.

L'usage de structures délibératives originales intervient donc à un instant où institutions et partis politiques sont disqualifiés. L'exigence d'écriture d'une nouvelle constitution, elle, n'est pas un fait nouveau qui émerge seulement des mobilisations, elle est patente depuis l'adoption de la constitution républicaine de 1945, initialement copié sur la monarchie constitutionnelle de l'ancienne métropole danoise.

Nous tenons donc à souligner deux dynamiques menant à notre avis au surgissement de ces structures délibératives. D'une part cette crise de légitimité mentionnée, mais également un recentrage autour de l'idée de nation, de valeurs nationales où l'on convoque l'image du peuple pour mettre fin à une crise perçue aussi comme une crise morale[3]. Cette dimension nationaliste nous semble souvent oblitérée dans les récits des expériences islandaises. Pourtant il nous paraît

---

[2] *European Values Survey* et *European Social Survey*, l'Islande fait partie des quatre vagues de questions pour chacune de ces enquêtes. Les données sont librement accessibles sur le site zacat.gesis.org/webview consulté le 14.05.15 et le site nesstar.ess.nsd.ulb.no/webview consulté le 14.05.15, voir également notre communication réalisée en juin 2014 au CHERPA "La participation au secours d'institutions en crise ? L'exemple du cas islandais" où nous avions davantage décortiqué ces données, disponible sur academia.edu

[3] La Commission spéciale d'investigation mise en place au lendemain de la faillite bancaire islandaise comprend ainsi un groupe de travail d'éthique qui rend également ses conclusions au Parlement. Document en anglais disponible sur rna.is consulté le 14.05.15

dangereux de ne voir le processus constitutionnel qu'au filtre de la nouveauté, il a aussi lieu à un moment crucial de réactivation d'imageries nationales et nationalistes, très bien décrites par l'anthropologue Kristín Lofstdóttir[4].

Cette partition de l'interprétation des causes de la crise politique (faillite des élites et/ou faillite de la nation) se retrouve dans les étapes du processus constitutionnel :

Le Forum est *National*, il doit, par l'appel à l'expertise d'entreprises de management et en collaboration avec des instituts de sondage, permettre de dégager les "valeurs" du "peuple islandais" qui inspirerons ensuite la rédaction de la constitution. Tout comme l'entreprise ExxonMobile, qui compte le même nombre de travailleurs que l'Islande d'habitants, l'île doit se trouver une "stratégie", se définir un futur[5]. Si les mécaniques d'inclusion atteignent ici un point notable avec la constitution d'un échantillon représentatif de mille personnes issus de toute l'Islande, le résultat de cette journée d'échanges est lui beaucoup plus difficile à utiliser. A ce titre, le Comité constitutionnel, chargé de gérer l'ensemble du processus, joue un rôle crucial sur lequel nous reviendrons.

La Constituante, elle, aboutie à l'élection (contestée par la suite), de 25 membres de la société civile, c'est-à-dire de personnalités n'exerçant pas de mandats politiques. La procédure de désignation entérine donc cette fois cette méfiance marquée à l'égard de la classe politique. Elle n'empêche pas, car c'est finalement le propre de l'élection, l'élection des personnalités les plus connues de l'île (réalisateurs, professeurs d'université, journalistes, activistes etc). Hélène Landemore, en commentant les techniques de désignations du processus[6], critique ainsi l'usage de l'élection, reprenant les interrogations de l'association islandaise Alda[7] : pourquoi ne pas avoir, là-aussi, procédé à un tirage au sort ? Pourquoi s'être contenté d'un nombre aussi restreint que celui de 25 personnes ? Ces questions font écho à un constat observé sur notre terrain : parmi les organisateurs du Comité constitutionnel et les anciens ministres en lien avec le processus, la réflexion sur l'usage du tirage au sort et sur ses implications en terme d'inclusivité est quasiment absente. Le tirage au sort semble être davantage pensé comme une sorte de sondage en lieu réel, et le distingue d'ailleurs d'un sondage délibératif de Fishkin. La procédure utilisée pour le Forum National consistait davantage en l'agrégation d'une multitude de données et en leur hiérarchisation et non en la constitution d'une "opinion éclairée" après délibération et intervention d'experts.

En fait, et c'est l'une de nos thèses, nous souhaitons défendre l'idée que les modalités et les conditions d'émergence de ce processus constitutionnel sont le **signe d'un changement profond dans nos perceptions de la représentation politique et de l'exigence d'inclusion, non seulement en Islande mais aussi de façon globale, et d'une façon qui déborde les sphères institutionnelles classiques.** L'un des faits les plus surprenants que nous commençons tout juste à explorer en terme de circulation transnationale des idées étant que les évènements islandais précèdent les importantes manifestations que connaît le monde en 2010-2011 (Indignados, OWS, Printemps arabe) dont l'ensemble se caractérise par l'appel à "davantage de démocratie", à la réclamation de "vraies démocraties".

Rappelons ici que nos systèmes de gouvernement repose sur une forme double et paradoxale de la représentation. D'une part, l'usage de l'élection peut être perçu comme la sélection des citoyens jugés les plus aptes à remplir les fonctions d'exercice du pouvoir, ce qui est désigné couramment

---

[4] Voir à ce propos par exemple LOFSDÓTTIR K., "The loss of innocence, the Icelandic financial crisis and colonial past", in *Anthropology Today* vol.26 n°6, December 2010

[5] Le parallèle est bien entendu volontaire, il a été réalisé par Guðjón Már Guðjónsson, entrepreneur de l'organisation Mauráþufan et du "Ministère des Idées", en charge de l'élaboration du Forum National

[6] p.187 LANDEMORE H., "Inclusive Constitution-Making: The Icelandic Experiment" in *Journal of Political Philosophy*, Juin 2015, n°23, pp.166–191

[7] Pour plus d'informations sur les liens entre Alda et le processus constitutionnel voir directement en.alda.is consulté le 14.05.15

comme la "représentation par délégation". Dans les conceptions classiques de la science politique, il s'agit de la mise en œuvre d'un principe aristocratique, qui se caractérise non pas par une aristocratie de sang, mais par la constitution d'une aristocratie élective[8]. Les pères fondateurs de nos systèmes de gouvernements n'ont jamais conçu la représentation comme un procédé démocratique, le représentant est élu car il est apte, par sa position et le temps dont il dispose, à gérer les affaires publiques[9]. L'usage de la métaphore politique de la souveraineté nationale, la croyance contemporaine selon laquelle le Parlement serait le lieu d'expression du peuple *lui-même*, incite comme Dupuis-Déri à désigner ces métaphores comme relevant d'une certaine pensée magique[10].

D'autre part, nous le voyons, la constitution de la représentation, lorsqu'elle se mêle à d'autres techniques de désignations ou à des versions modifiées de l'élection, semble tendre davantage vers ce qui se nomme une "représentation miroir", c'est à dire une représentation de la population en "miniature", ou telle qu'elle serait "réellement", tout le défi étant bien sûr de définir les critères et le procédures mises en avant pour dire ce réel. Si nous suivons des règles strictement mathématiques, la constitution d'un échantillon représentatif par tirage au sort devrait être vue comme la procédure la plus cohérente. Nous avons rappelé que le vote, dans son principe, mais aussi après un siècle d'analyses sociologiques, constitue des assemblées qui ne reflètent en rien la composition de la nation qu'ils prétendent représenter. Bien entendu l'analyse stricte d'un processus de désignation ne révèle rien, il faut observer également l'intentionnalité qu'il traduit. Si l'on s'intéresse aux modes de désignations dans le cas islandais, qu'observe-t-on ?

Pour le Forum National notamment, Hélène Landemore critique en premier lieu un hasard qui n'est pas "pur"[11]. Ici on sélectionne les participants à l'aide du registre national islandais, les étrangers vivant sur le territoire sont donc exclus. Cette idée de participation exclusive de la nation est exprimée dès l'origine dans la loi 90.2010[12] à son article 29 : "*L'échantillonnage devra être restreint à ceux ayant le droit de vote pour l'Assemblée constitutionnelle et résidant en Islande. Le rassemblement national devra refléter les principes et les priorités de tous à propos de la constitution du pays, ses amendements et les soumettre à l'Assemblée constitutionnelle comme il se doit*." (je traduis).

---

[8] "Pour Aristote, l'élection n'était donc pas incompatible avec la démocratie, mais prise en elle-même, elle constituait un procédé de type oligarchique ou aristocratique alors que le tirage au sort était, lui, intrinséquement démocratique." p.44 MANIN B., *Principes du gouvernement représentatif*, Calmann-Lévy, 1995, 319 p.

[9] A ce sujet, voir notamment la remarquable défense que fait Benjamin Constant du suffrage censitaire, et qui résonne encore à nos oreilles de façon très actuelle, CONSTANT B.,*Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs* (1815), Hachette Pluriel, 2006

[10] "L'idée qu'une souveraineté de la nation puisse être représentée par une élite relève de la pensée magique, au même titre que l'idée qu'un roi puisse représenter la volonté de Dieu. De même les déclarations selon lesquelles la nation est dite présente dans les murs du parlement de par la présence de ses représentants relève également de la pensée magique et rappellent la symbolique ésotérique des totems ou des masques des ancêtres qui donnent à croire qu'un clan ou une famille s'incarne dans un objet. On confond ici la démocratie et sa représentation symbolique, confusion qui sert bien plus les intérêts des shamans modernes que sont les politiciens que le peuple lui-même." p.177 DUPUIS-DERI F., "Démocratie délibérative : héritage libéral ou anarchiste ?", in BRAUGH, DUPUIS-DERI (dir.), *La démocratie au-delà du libéralisme : perspectives critiques*, Outremont, Athena/Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie, 2009

[11] "The selection process was, technically, near random sampling subject to some self-selection, combined with stratified sampling—thus, not truly random." p.13 LANDEMORE H. *op. cit.*

[12] "*Úrtakið skal bundið við þá sem eiga kosningarrétt til stjórnlagaþings og lögheimili á Íslandi. Á þjóðfundinum skalleitast við að kalla eftir meginsjónarmiðum og áherslum almennings varðandi stjórnskipan landsins og stjórnarskrá og breytingar á henni og skal nefndin vinna úr upplýsingum sem safnast á þjóðfundinum og afhenda stjórnlagaþingi þegar það kemur saman*." Lög um stjórnlagathing disponible sur althingi.is consulté le 14.05.15

Mais d'autres dispositions, n'ayant rien à voir avec le hasard, sont aussi prises en amont. Ainsi le respect d'une parité stricte oriente aussi le choix des participants ainsi que la prise en compte de la représentation proportionnelle de toutes les régions d'Islande. Autrement dit même si la loi des grands nombres nous prédit qu'a priori il n'y aura pas de distorsions en genre et origine géographique avec un simple échantillon, ces dispositions sont déjà prises au préalable[13]. Que cela soit clair, il ne s'agit pas pour nous d'opposer l'usage de quotas à celui du hasard. Nous constatons d'ailleurs ici que leur utilisation relève davantage d'une sorte de croisement. Mais l'on constate que la représentation des femmes par exemple devient un impératif qui surpasse tout autre critère d'inclusion. Or, on n'insistera jamais assez sur l'impact des mouvements féministes islandais sur les questions de représentations politiques depuis les années 80. Suite au constat de la trop faible représentation des femmes au sein de la vie politique locale, la Kvennalistinn, ou Parti des femmes, née en 1983, décide de contre-balancer ce mouvement en ne présentant que des femmes à toutes les élections et contribue à faire progressivement augmenter le ratio de femmes élues au Parlement, passant de 10% à 43% en quinze ans. Mais il contribue surtout à rendre cette question incontournable sur l'ensemble de l'échiquier politique. Il est fortement probable que l'effet des mouvements féministes islandais soit notable dans ces choix, tout comme par la suite l'élection à la Constituante d'une figure féministe comme Þórhildur Þorleifsdóttir.

Si nous creusons encore davantage et que nous faisons une généalogie de ce dispositif de Forum National, que découvrons-nous ? Un premier dispositif, *Þjóðfundur,* une "assemblée nationale", est créé en 2009 à l'initiative de plusieurs associations apparues après la crise, comme notamment *Maurаþúfan*, la Fourmilière. Composée d'artistes, d'universitaires et d'entrepreneurs, elle s'associe avec la compagnie Agora, réunissant des spécialistes de "crowdsourcing" et du management entrepreneurial. Mais des recherches supplémentaires semblent nous montrer également des liens avec des expériences passées réalisées au sein d'associations écologistes et un environnementaliste étatsunien défenseur du "capitalisme vert", Paul Hawken. Une membre de Mauraþúfan et de l'association écologiste Framtíðarlandið m'indique au cours d'un entretien que c'est l'environnementaliste Hawken qui lui avait suggéré d'utiliser le tirage au sort la prochaine fois qu'elle souhaiterait réaliser des forums de discussions afin d'éviter que ne s'y retrouve toujours les mêmes personnes : "*It was actually Paul Hawken, environmental activist from United States who has done a lot of work on this for governments and part of states of America. And I had told him about the full assembly of environmentalists and he said to me "and I guess only the green people showed up" and I said "yes, and that was the problem", and he said "well next time it has to be a professional poll, but then it can't be about the outcomes you want", ask people what you do with Iceland and they may say they wanna sell it*." Entretien n°19 28.10.2014

Que nous montre ces deux constats concernant le Forum National ? Que non seulement la procédure qui enclenche le processus constitutionnel traduit un changement de perception dans les façons d'écrire un texte de loi, mais aussi qu'il ne s'agit pas d'initiatives gouvernementales, ici le gouvernement se contente de soutenir puis réutiliser le mécanisme et les compétences accumulées. La diversité politique de ces mouvements nous semble notable[14], mais c'est surtout l'absence de grandes théorisations de la démocratie dans les discours des organisateurs qui nous interpellent. L'absence de réponse structurée, commune et définitive sur ce que devrait être la démocratie nous renvoie au concept de "démocratie expérimentale" de Dewey, c'est à dire un renoncement à définir sa véritable nature et un mouvement de débats et d'expériences continuels bousculant nos idées reçues. La période d'intenses débats et de manifestations qui suivent la crise économique

---

[13] Cela nous rappelle les correctifs du tirage au sort qui avaient été réalisés en Colombie britannique, où il avait été jugé moralement impossible de ne pas avoir, parmi les participants, des membres des communautés indigènes locales en plus de critères similaires concernant le genre et l'origine géographique. Voir à ce propos p.181 SINTOMER Y., *Petite histoire de l'expérimentation démocratique, tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, La découverte, 2011, 296p.

[14] En guise d'illustration pas moins de 13 nouveaux partis se présentent lors des élections parlementaires de 2013. Même s'il s'agit d'un phénomène relativement courant en Islande, le nombre reste alors exceptionnel.

correspondent à un tel instant, que nous avions qualifié alors "d'extra-politique", un débordement du politique que les institutions classiques sont incapables de prendre en charge sur l'instant. Que les acteurs participants aux manifestations et aux interventions place d'Austurvöllur aient conscience ou non de réaliser de tels actes performatifs importe peu[15], nous y constatons de façon empirique l'usage de procédés d'inclusion (constitution de groupes de prise de paroles féminins par exemple), facilité par l'intervention publique de gens du spectacle tels qu'Hörður Torfason par exemple qui met alors à disposition le matériel, le réseau et ses compétences oratoires pour toute personne souhaitant s'exprimer face au Parlement.

II. Une mise en tension entre usage de l'expertise et impératif d'inclusion

A l'aide de nos observations, nous constatons la mise en tension de deux dynamiques traversant le processus constitutionnel. D'une part, nous l'avons vu, nous observons une forte dynamique d'inclusion provenant à la fois des acteurs institutionnels et de mobilisations sociales. Elle structure de façon novatrice le processus constitutionnel dans ses modes de désignations et d'élaboration du texte. Mais les obstacles rencontrés tout au long du processus et des entretiens avec des membres de la Constituante et du Comité Constitutionnel nous indiquent que d'autres logiques lui sont concurrentes, voire lui sont parfois opposées. La question de l'expertise, c'est à dire la compétence à faire les lois, à rédiger un texte fondamental et discuter entre autres une nouvelle répartition des pouvoirs ou l'élaboration de nouveaux concepts juridiques sont un sujet de débat permanent tout au long du processus constitutionnel. Autrement dit nous observons un choc régulier entre discours sur la compétence et la nécessité exposée de faire participer et délibérer la population islandaise. **Notre thèse ici, c'est que cette extension de la "représentation-miroir" à travers ces systèmes délibératifs trouve ici ses limites, à la fois en interne, par leur fonctionnement, et en externe avec des acteurs qui leur contestent cette capacité.**

Ces tensions sont particulièrement visibles vis-à-vis du monde de la recherche et de l'université. Plusieurs membres de la Constituante déplorent ainsi à de multiples reprises la faible réception de leurs travaux par l'Université d'Islande, mais également les critiques et le scepticisme de plusieurs grandes figures islandaises du droit ou de la science politique, à la fois dans les auditions d'experts et dans les grands médias. On retrouve dans la presse de nombreuses critiques d'avocats et de professeurs de droit vis-à-vis du processus constitutionnel. Par exemple Gunnar Helgi Krinstinsson, professeur de science politique à l'Université d'Islande porte les critiques les plus sévères sur le processus, le qualifiant à plusieurs reprises "d'errant", "d'excentrique", où "chaque étape du processus était hautement imparfaite"[16]. Comme tous il critique des délais d'écriture trop courts, mais aussi l'existence de problèmes de droit trop complexes pour un public de non initiés. Björg Thorarensen, professeure de droit à l'Université d'Islande qui a pourtant contribué à son élaboration qualifie dans la presse le projet de modification comme étant "inadéquat et inutile"[17]. Un extrait d'entretien avec un membre de la Constituante illustre à notre sens ces incompréhensions relevées à plusieurs reprises. Il concerne dans un premier temps des critiques

---

[15] Et nous ne souhaitons pas tomber dans l'escarcelle de la délimitation du champ démocratique, de définir si tel ou tel pratique serait démocratique car se construisant en référence à de grandes traditions de pensées. A ce titre voir GRÆBER D., " La démocratie des interstices. Que reste-t-il de l'idéal démocratique ?", *Revue du MAUSS*, 2005/2 n° 26, p. 41-89

[16] "*óvissuferð*" (difficilement traduisible, le terme évoque l'errance, le fait de ne pas savoir quel chemin choisir) ; "*sérvisku*", "*Hvert einasta þrep í þessu ferli hefur verið gríðarlega gallað*." (je traduis) Eftir Baldur Arnarson, "Gagnrýnir „óvissuferð“ stjórnlagaráðs" in *mbl.is*, 13.12.12 consulté le 14.05.15

[17] "bæði ófullnægjandi og ónothæft"(je traduis) voir "Segir stjórnarskrárfrumvarpið ónothæft" in *mbl.is*, 16.01.2013 consulté le 14.05.15

envers le remplacement du vote par liste dans la nouvelle constitution, puis dérive sur d'autres frustrations :

"*We were in debates about these afterwork, they had some meetings at the University about our constitutional draft. I'd never got any reason from them why it works fine in Danemark to organize that.* ***They were accusing us of not to having done the political science studies of the consequences of the different approaches****, which is not correct because we did, at least studied the system in other countries. But we'd never got from them the reasons for why things couldn't work. So it was in many ways a difficult debate and there are a few points like these. Some individuals against the proposal, I could name a few others. (...)*

So there are few of this like key-points of criticism that apparently cost people to be just against the whole issue. ***They think this idea of having a group of people voted from general public and not expert involved in this process was not a good idea. They feel out of the process, and they criticised it after work and in a factor that never came to anything.***" Entretien anonyme n°6, 24.09.2014

La dernière phrase relève, bien entendu d'un sentiment personnel, mais qui à notre sens révèle également le peu de confiance et de dialogue entre la Constituante et le monde universitaire.

D'autres soupçons de torpillage sont souvent évoqués par les membres de la Constituante, et notamment le blocage provoqué par la Cour Suprême au lendemain de leur élection. Celui-ci alimente les motifs de méfiance vis-à-vis de juges considérés comme partiaux, car nommés par le gouvernement précédent. S'appuyant sur des défauts lors de la conduite du vote, l'élection est invalidée, la Constituante se voit nommée directement par le Parlement et perd donc la légitimité que lui procurait le vote.

Le rôle du Comité constitutionnel est également important dans l'expression d'un conflit entre compétence et inclusion. Le comité, chargé de piloter l'ensemble du processus et nommé par le Parlement, est souvent passé inaperçu pour les commentateurs internationaux. Pourtant, peu de temps après la remise du nouveau texte constitutionnel par la Constituante à l'Althingi, un projet concurrent de constitution a été également proposé sur la place publique par deux membres du Comité lui-même, respectivement Skúli Magnússon et Ágúst Þór Árnason.

Plusieurs entretiens avec des membres du Comité constitutionnel font état de l'émergence progressive de dissensions et de désaccords sur le rôle du comité, pour savoir si les membres du comité doivent se contenter d'être de simples conseillers ou considérer leur rôle de façon bien plus extensive en proposant leurs propres propositions de modifications constitutionnelles s'inspirant des résultat du Forum National. La composition du Comité fait lien avec ces tensions, seuls deux de ses membres ne sont pas des avocats : sa présidente Gúdrún Pétursdóttir, professeure de biologie, et Njördur Njarðvik, écrivain.

Il est intéressant de voir à quel point un comité sensé seulement encadrer le processus constitutionnel a pu à ce point déborder de ses prérogatives. En réalité cette situation renvoie à de nombreux autres dysfonctionnements liés à une répartition et une définition des prérogatives qui restent floues au sein des débats parlementaires et dans la loi. Que dit la loi 90.2010 sur le rôle du Comité constitutionnelle ? A la fin de l'article 29 il est indiqué que "*Le Comité doit également veiller à collecter et organiser toutes les données et informations existantes portant sur des questions constitutionnelles qui pourraient être utiles à l'Assemblée constitutionnelle et également soumettre des idées à celle-ci sur les amendements et changements possibles à apporter à la constitution.*"[18] Rien n'est dit sur la publicité à faire à ces propositions, si le Comité doit se tenir à une stricte position de conseiller, si les membres du Comité doivent faire preuve de neutralité jusqu'à adoption finale du texte. Les limites du rôle du Comité ne sont tout simplement pas posées,

[18] (Je traduis) "..Nefndin skal jafnframt annast söfnun og úrvinnslu fyrirliggjandi gagna og upplýsinga um stjórnarskrármálefni sem nýst geta stjórnlagaþingi og enn fremur leggja fram hugmyndir til stjórnlagaþings um breytingar á stjórnarskrá þegar það kemur saman" Art.29 Lög um stjórnlagathing disponible sur althingi.is consulté le 14.05.15

il est donc peu étonnant que ses membres l'aient outrepassés, d'autant qu'ils comptaient dans leurs rangs des personnalités aux vues divergentes sur les modifications à apporter à la Constitution.
De façon plus large, la loi 90.2010 ne donne aucune indication sur le sort réservé au texte produit par la Constituante après référendum, ou sur les marges de manœuvres laissées au Parlement pour modifier le texte a posteriori, ce qui a été aussi un sujet de divergences important au sein de la Constituante.

Sur le plan des critiques internationales enfin, la légitimité de la Constituante est miné par l'émission d'un avis de la Commission de Venise[19], du Conseil de l'Europe, sur la nature du texte produit. Pointant plusieurs défauts du texte, elle recommande à l'Althingi et à la législature suivante d'y apporter des modifications avant de l'adopter. Si l'interprétation de la Commission de Venise semble parfois alarmiste, il est également difficile de comprendre pourquoi il serait nécessaire d'affiner la définition de certaines nouveaux principes constitutionnels. Sans tomber dans un débat de constitutionnalistes, une Constitution offre en général un texte dont l'interprétation s'affine au fil des années grâce au travail des juristes. L'imperfection d'une Constitution (en dehors peut-être de ses modalités de modification) ne semble pas être un motif suffisant en soi pour ne pas l'adopter. La prise de position de la Commission de Venise a nourri par la suite les critiques de l'opposition sur la fiabilité du texte produit, mais également au sein même de la majorité. Plusieurs membres de l'Alliance sociale-démocrate dont Árni Pall Arnason aujourd'hui président du parti, sont particulièrement sceptiques face au texte produit et aux réadaptations que celui-ci imposerait à tout l'arsenal institutionnel et légal. On le voit donc, le processus constitutionnel doit également faire face au scepticisme de la classe politique.

[19] Avis disponible sur le site de la commission, venice.coe.int consulté le 14.05.15

Conclusion. Vers la démocratie sauvage ?

Au cours de notre exposé, nous avons exploré les pans d'une question classique de la science politique : "qui doit gouverner ?" en montrant les réponses qu'en apportaient les acteurs de la société civile, la classe politique et les institutions à travers l'exemple de la crise islandaise. Mais nous voyons que cette question, intrinsèquement liée à celle de la compétence, déborde forcément sur un "comment". Comment choisir, comment désigner ? Mais surtout comment et par quels moyens parvenir à faire discuter des gens différents dans l'optique d'obtenir des textes cohérents et applicables ? Comment élaborer ces techniques face aux enjeux propres au champ politique et à l'opposition d'acteurs défendant leurs intérêts ?
Plusieurs réponses transparaissent déjà. Les dynamiques d'inclusion sont fortement liées à celle de la transparence et à une formalisation claire des contraintes et des rôles des groupes ainsi créés.

L'absence de formalisation durant le processus islandais se retrouve par exemple dans l'usage fait d'internet. Il a beaucoup été écrit sur la "Constitution 2.0", sur l'utilisation par la Constituante de Facebook et Twitter par lesquels n'importe quel internaute pouvait venir faire des propositions de modifications. Si des membres indiquent avoir pris en compte des messages ou avoir dialogué avec des internautes, il n'existe aucune procédure de prise en compte de cette participation, elle est purement informelle. Sur 3600 messages laissés, environ 370 constituent des propositions directes d'ajout, le reste étant produit par des conversations adjacentes. D'autre part, la participation d'Islandais (mais aussi d'étrangers) par internet n'est soumis à aucune forme de filtrage mais par l'auto-désignation des internautes s'estimant aptes à intervenir. Il est donc inutile d'attendre de ces interventions toute prétention à refléter la population islandaise dans sa pluralité.

A contrario, l'usage constant d'internet, la mise en ligne de chaque étape d'écriture du nouveau texte, des travaux du Forum National et l'enregistrement des réunions de travail de la Constituante nous semblent importants à signaler en termes de transparence. Les débats sur la question de la compétence et de la transparence ont aussi leur pendant. La couverture des médias traditionnels pour l'élection de la Constituante a été un échec, et Landemore fustige ainsi "the sheer incompetence"[20], la pure incompétence des grands médias pour couvrir une élection à 500 candidats. Il nous semble utile également de rappeler que Davið Oddsson, ancien Premier ministre et directeur de la Banque centrale lors de la crise économique, est devenu en 2009 rédacteur en chef de *Morgunblaðið*, l'un des plus grands quotidiens du pays. Outre la forte consanguinité locale des élites politiques, médiatiques et économiques que cet exemple semble illustrer, il faut imaginer les soupçons qu'une telle nomination peut susciter sur la fiabilité du journal à couvrir le processus constitutionnel.

Avec cet ensemble de facteurs s'ajoute également un soutien assez faible de la part de l'ensemble de la population islandaise, avec un taux de participation à l'élection de la Constituante de l'ordre de 36% pour une population habituée pourtant à se déplacer en masse aux élections. On peut bien entendu mettre aussi ce faible score sur le compte de la complexité de l'élection (500 candidats, usage du scrutin à vote unique transférable) et sa faible couverture médiatique. Le référendum final du 20 octobre 2012, comportant six questions sur les propositions réalisées par la Constituante est davantage suivi malgré l'opposition des partis de droite à sa tenue, et frôle les 50% de participation, mais il se distingue surtout par le large accord exprimé par les votants sur l'ensemble des propositions. Nous donnons ces chiffres car nous trouvons que ceux-ci contrastent fortement avec les taux de participation observés lors des deux référendums Icesave sur les plans de remboursement de la dette. Tenus en 2010 et 2011, ils dépassent les 60% de participation, traduisent un refus massif de remboursement de la dette et sont également à notre sens des moments

[20] p.187 LANDEMORE H., *op.cit.*

d'affirmation nationale face à l'étranger. Ces différences ne peuvent être ignorés. Si des pans de la population islandaise se sont sentis moins concernés par la réécriture de la constitution, desquels s'agit-il ? A contrario la composition sociale des manifestants de la place d'Austurvöllur est-elle la même que celle de ceux qui se sont mobilisés pour la nouvelle constitution ? Ces questions se mêlent aussi à celle du légalisme, de la croyance selon laquelle changer la loi, changer les grands textes, c'est changer les usages voire rendre la politique plus vertueuse.

2008-2009 semble pourtant bien signer un tournant dans les pratiques politiques des Islandais. D'importantes manifestations devant le Parlement chaque semaine continuent d'émailler la vie publique, qu'il s'agisse de protester pour la mise au référendum de l'adhésion à l'Union européenne, contre les scandales continuant d'émailler la vie politique locale ou de démonstrations d'empathie pour des grands évènements internationaux. Une partie de cette énergie a été assimilée par le jeu politique des partis avec l'émergence de deux nouveaux groupes politiques qui semblent résister à l'érosion du temps : le Mouvement des Citoyens, issu des protestations s'est transformé en Parti Pirate et a des députés à l'Althingi ; le "Meilleur Parti", devenu Avenir Radieux a vu lui Jón Gnarr, chanteur punk anarchiste devenir maire de Reykjavik. Il y a beaucoup à explorer encore sur l'intégration de ces outsiders de la politique, ou sur la façon dont le politique déborde aujourd'hui les institutions à travers de nombreuses initiatives tels que "Parlement fantôme", monnaies virtuelles etc. Cet existence de dissensus, d'initiatives chaotiques nous rappelle cet appel de Catherine Neveu à repenser les liens entre conflictualité et délibération[21], afin de rendre à nouveau visible des pratiques de participation hétérodoxes. Peut-être qu'une façon d'inclure en politique, c'est aaussi d'inclure d'autres formes de délibérations qui ne se penseraient pas comme telles, d'autres stratégies d'expression dans lesquelles des acteurs politiques minorisés peuvent se retrouver.

[21] p.204 NEVEU C., « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », in *Participations*, 2011/1 N° 1, p. 186-209

Bibliographie indicative :

* CHARTIER, *La spectaculaire déroute de l'Islande*, Presses de l'Université du Québec, 2010, 248p.
* DUPUIS-DERI F., "Démocratie délibérative : héritage libéral ou anarchiste ?", in BRAUGH, DUPUIS-DERI (dir.), *La démocratie au-delà du libéralisme : perspectives critiques*, Outremont, Athena/Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie, 2009
* DOWLEN O., *The political potential of sortition, a study of the random selection of citizens for public office*, Imprint Academic, 2008, 264 p
* J. ELSTER, "Le marché et le forum" in GIRARD C. & LE GOFF A. (dir.), *La Démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, L'Avocat du Diable, Éditions Hermann, 2010
* GRÆBER D., " La démocratie des interstices. Que reste-t-il de l'idéal démocratique ?", Revue du MAUSS, 2005/2 n° 26, p. 41-89
* KARISSON G., *Iceland's 1100 years: the history of a marginal society*, Londres, C. Hurst & Co. Publishers, 2000, 418 p.
* LANDEMORE, H., "Inclusive Constitution-Making: The Icelandic Experiment" in *Journal of Political Philosophy,* first published online 25.02.2014
* LOFSDÓTTIR K., "The loss of innocence, the Icelandic financial crisis and colonial past", in *Anthropology Today* vol.26 n°6, December 2010
* MANIN B., « Internet: la main invisible de la délibération », (en collaboration avec Azi Lev-On), in *Esprit*, 2006, p. 195-212.
* MARTIN P., "Réconcilier délibération et égalité politique : Fishkin et le sondage délibératif" in *Revue française de science politique*, 48e année, n°1, 1998. pp. 150-154.
* NEVEU C., « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », in Participations, 2011/1 N° 1, p. 186-209
* RANCIERE J., *La haine de la démocratie*, La fabrique, 2005, 112p.
* SINTOMER Y., *Petite histoire de l'expérimentation démocratique, tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, La découverte, 2011, 296p.